

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2037

Participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires privées sous contrat d'association

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLASSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2037 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LYON
AUX ECOLES PRIMAIRES PRIVEES SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Pour assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées, il convient de prévoir pour l'année 2016 les modalités relatives à la participation financière de la Ville de Lyon aux dépenses de fonctionnement. L'article L442-5 du Code de l'Education impose en effet aux communes de prendre en charge, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public, les dépenses de fonctionnement des classes des écoles élémentaires sous contrat d'association.

La participation de la Ville de Lyon est calculée sur la base du coût moyen d'un élève constaté dans les écoles publiques lyonnaises, évalué à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques correspondantes inscrites dans les comptes de la commune, conformément aux dispositions de la circulaire n° 2007-142 du 27 août 2007.

Le montant de la participation annuelle est calculé au titre de 2016 comme suit :

- 625,50 € par élève lyonnais scolarisé dans une classe élémentaire ;
- 571,50 € par élève lyonnais scolarisé dans une classe maternelle.

Il convient de souligner qu'à cette contribution financière directe s'ajoutent la participation de la Ville au fonctionnement de certaines BCD (Bibliothèque et Centres de Documentation) ainsi que l'aide aux familles relative à la restauration scolaire.

Vu la circulaire n° 2007/142 du 27 août 2007 ;

Vu l'article L 442-5 du Code de l'Education ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Les montants de la participation financière de la Ville de Lyon aux dépenses de fonctionnement des classes des écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association sont approuvés.

2. Le montant de la participation sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2016 :

- contribution écoles privées maternelles : article 6558, fonction 211, opération ECOLPRIV, ligne de crédit 44318, pour un montant de 1 631 000,00 € ;

- contribution écoles privées élémentaires : article 6558, fonction 212, opération ECOLPRIV, ligne de crédit 44319, pour un montant de 3 236 000,00 €.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA